VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 14 décembre 2021 Date d'affichage 15 décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 8 procurations)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211220-DEL_21_12_20_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021 Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN Le VINGT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents: M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Gaëtan THOMAS.

Excusés: M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Cécile KNITTEL (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Christophe BISI, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

<u>VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE – SIVU POLE SANTE SIMONE VEIL</u>

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que les statuts du SIVU prévoient qu'une contribution financière soit versée par les deux collectivités membres, La Ferté-Bernard et Cherré-Au, afin de permettre l'équilibre budgétaire annuel,

Considérant que la répartition de cette contribution est répartie à hauteur de 50% à la charge des deux communes,

Considérant qu'afin de régler les dépenses pour l'année 2022 liées principalement aux contrats de maintenance et au renouvellement des licences annuelles mandatées en janvier il est nécessaire qu'une avance de trésorerie totale de 50 000 € soit versée au SIVU.

Chacune des collectivités contribuant à hauteur de 25 000 € chacune.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints :

- A effectuer le versement d'une avance de trésorerie remboursable au SIVU Pôle de Santé Simone VEIL,
- A signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 27 Voix contre : 0 Abstention : 0

> Pour Copie Conforme, Le Maire **Didier REVEAU**